Aimable Biondiau, attentat à la pudeur.

Mercredi 10. — Charles Vercouter, viol et attentat à la pudeur ;

Joseph Vannileghem, attentats à la pudeur.

Jeudi 11. — Louis Joseph Fremaux, attentat à la pudeur ;

Edouard Herchet, abus de confiance qualifié.

Vendredi 12. — Henri Weckx, attentats à la pudeur ;

Gustave Marechaux, Isidore Flavigny et Henri-François Dufrenne, fausse monnaie.

Samedi 13. — Marie-Sidonie Hennion, infanticide ;

Jean-Baptiste Vandermotten, vol qualifié.

Lundi 15. — Constant Gœthals, abus de confiance et faux.

Mardi 16. — Louis Dusé, attentats à la pudeur ;

Louis Dekas, banqueroute frauduleuse.

Mercredi 17. — Charles Delplanque, vols qualifiés ;

Léon Deline, abus de confiance ;

Maurice Caudmont, attentats à la pudeur.

Jeudi 18. — Louis Colignon, abus de confiance ;

Jean Carpentier, incendie.

Vendredi 19. — Louis Preux, attentats à la pudeur ;

Emile Brunelle, Alfred Doutrelong, Emile Vanacker, abus de confiance qualifiés.

Samedi 30. — Lesueur, Lecas, Lafontette, Maseon, Vandenberghe, vols et association de malfaiteurs.

—

La *Semaine religieuse* annonce qu'une Assemblée générale des Comités cathoques du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu à Lille les 17, 18, 19, 20 et 21 novembre.

—

Le *Propagateur* a reçu une note relative à la Faculté libre de médecine projetée pour cette année. Elle annonce en substance que des difficultés pratiques d'un ordre purement matériel ne permettent pas de l'ouvrir à la date indiquée. Ce rétard sera regagné l'année prochaine par l'ouverture des cours de deux années organisés sur les bases à la fois les plus solides et les plus larges.

—

La consommation du tabac en poudre a diminué, depuis trente ans en France, de 25 0/0; elle a été, l'année dernière de 7,321,537 kilogrammes, tandis que la consommation du tabac à fumer a été de 22,013,651 kilogrammes.

—

On écrit de Saint-Omer à la *Gazette des Tribunaux :*

« Tous les journaux se sont émus des faits étranges qui se sont passés à Saint-Omer, le 13 octobre dernier. On se rappelle cette histoire d'un siége dirigé contre un fou, nommé Leprêtre, soldat de la réserve de l'armée active, qui, arrêté parce qu'il avait menacé de tuer ses parents, s'était évadé de la chambre de sûreté où on l'avait enfermé et s'était réfugié au sommet d'une tour située près d'un lavoir dit de Sainte-Marie.

» Après de vaines tentatives pour l'en faire descendre, tentatives dirigées par le sous-préfet, le général et le substitut de la République, un ordre sévère avait été donné et le fou, atteint de plusieurs coups de fusil et de revolver qui lui avaient fait quatre blessures, avait pu enfin être saisi et garotté. L'autorité supérieure ne pouvait manquer de s'éclairer sur ces faits d'une incontestable gravité. La cour de Douai, sur les réquisitions du ministère public, vient en effet d'évoquer l'instruction de cette affaire, et d'après les résultats de cette instruction, plusieurs fonctionnaires pourraient être traduits devant la juridiction criminelle. »

L'*Agence Havas*, de son côté, donne les renseignements qui seraient déjà parvenus au gouvernement relativement à cette affaire :

« Après avoir dirigé contre Leprêtre l'eau de plusieurs pompes, après avoir cherché à l'endormir à l'aide de narcotiques mêlés à du pain qu'on lui faisait parvenir au moyen d'une perche, le sous-préfet, la croirait-on ? donna l'ordre de tirer sur cet *innocent* absolument comme on abattrait un chien enragé.

» Quatre coups de feu l'atteignirent, dont deux gravement. Une balle de chassepot lui traversa l'épaule, une autre le blessa au genou, la troisième à la tête et la quatrième à la main. Cette scène incroyable a eu lieu en présence d'une foule énorme dont on comprend l'indignation.

» A qui en incombe la responsabilité ? on cite le sous-préfet comme ayant donné dans un moment de colère l'ordre de cette véritable exécution. Ce sous-préfet se nomme M. Ritt. Avant le 4 septembre, il était conducteur aux travaux de l'Isthme de Suez d'où, sans doute, il aura rapporté les procédés par trop arabes qu'il a introduits dans l'administration française.

» M. Ritt sollicitait récemment avec beaucoup d'ardeur une préfecture; on pense qu'il va être mis en disponibilité, et c'est bien le moins qu'on fasse pour donner satisfaction à l'opinion publique.

» On parle aussi du changement de M. Van Cassel, le substitut qui aurait, ainsi que le capitaine des pompiers, appuyé au moment même, la résolution du sous-préfet. On attend avec impatience la décision que doit prendre le gouvernement.

» La famille du malheureux Leprêtre va, dit-on, intenter une action en dommages et intérêts au sous-préfet de Saint-Omer. La question de droit qui va se soulever sera des plus intéressantes. »

—

Les affaires suivantes ont été jugées dans la première partie de l'audience, de la deuxième Chambre correctionnelle de Lille :

— Deux ouvriers, J. Gagny et Denève, ont été pris volant dans la gare de Roubaix le charbon de M. Honoré. — Chacun quinze jours.

— L'autorité avait refusé à un sieur C. Brochez l'autorisation de vendre des journaux sur la voie publique. Il l'a prise. Cette licence lui coûte quinze jours de prison et 25 fr. d'amende.

— Dix jours et 16 fr. d'amende à V. Lecocq, ivrogne consommé qu'on ramasse régulièrement une fois par semaine ivre-mort dans les rues de la ville. Le tribunal de simple police est fatigué de le condamner.

— Il y avait grand tir à l'arc dimanche dernier à Mons-en-Barœul. Les archers d'Hellemmes s'y étaient rendus ayant à leur tête leur président, Ed. Lefebvre. Les prix furent chaudement disputés, mais Hellemmes remporta le premier grâce à un coup de maître du président Lefebvre. La joie des archers d'Hellemmes n'eut plus de bornes. On porta le président en triomphe, on l'acclama, le tambour battit aux champs, le drapeau fut déployé.

On couronna ces manifestations par un magnifique bouquet dont il était fier et qu'il se proposait de conserver. Tout naturellement on avait beaucoup bu et le président avait un vrai plumet de tambour-major.

Il retournait tout joyeux à Hellemmes avec son plumet et son bouquet, quand il fit la rencontre du garde-champêtre. Il crut que son bouquet, sinon son plumet pouvait être agréable à ce fonctionnaire. Il le lui offrit malheureusement en titubant. Le garde s'apercevant que le président avait laissé son équilibre au fond des verres de Mons-en-Barœul, refusa le bouquet et menaça de faire un procès-verbal pour ivresse au disciple de St-Sébastien ou plutôt de Bacchus. Dès lors, le président, si aimable tout-à-l'heure, se fâcha, saisit le garde à la gorge en l'insultant.

Grâce à ses bons antécédents, le président en est quitte pour quinze jours de prison et 5 fr. d'amende.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-MATHON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Louis-Florentin LEFEBVRE, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Chambre de commerce et ancien président du Conseil des prud'hommes, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1875, dans sa 58e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 8 novembre 1875, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Fosse-aux-Chênes.

Les amis et connaissances de la famille FANYAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur GUSTAVE-CÉSAR-JOSEPH FANYAU, décédé au Blanc-Seau (Tourcoing), le 5 novembre 1875, à l'âge de 42 ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 8 novembre 1875, à 10 heures, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing, section du Blanc-Seau. Les **vigiles** seront chantées le même jour à trois heures. — L'**obit solennel du mois** sera célébré en ladite paroisse, le lundi 6 décembre, à 9 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 111.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le mardi 9 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH BRULOIS, époux de Dame MARIE DELESPIERRE décédé à Roubaix, le 6 novembre 1874, à l'âge de 66 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.64	1.36	1.07
Vache	»	1.60	1.22	1.09
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.81	1.42	1.27
Mouton	»	1.85	1.75	1.55
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 30 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

BELGIQUE. — Un événement assez tragique s'est passé avant-hier à Etterbeek. La police avait, sur l'ordre de l'administration de la sûreté publique, arrêté un étranger, d'origine française, que son pays réclamait pour avoir à répondre d'une accusation de banqueroute frauduleuse.

Après l'avoir soumis à un interrogatoire sommaire, le commissaire de police le fait mettre à l'amigo de l'endroit, où il est conduit par un agent et le garde-champêtre. Une seconde après, on entend une détonation, le malheureux s'était tiré deux coups de revolver.

Son nom est Claude Lorée, âgé de 48 ans, né à Vervières (France).

— On lit dans le *Progrès de Charleroi :*

« Nous recevons les renseignements suivants au sujet de la villa *belgo-romaine* découverte à Aiseau :

« Une villa belgo-romaine, aussi importante que celle de Gerpinnes dont on a tant parlé, vient d'être découverte à Aiseau. La société archéologique de Charleroi s'est empressée d'y faire une fouille et y a mis à découvert des salles de bains, des hypocaustes, un columbarium, etc.

» M. Wypeur, à qui appartient le champ, y laisse généreusement travailler sans exiger aucune redevance. M. le bourgmestre Bruard consacre son temps à diriger la fouille avec deux membres de notre Société. »

Faits divers

— On écrit, le 4, de Berlin à la *Gazette de Cologne* que le mobilier et la galerie de tableaux de M. Strousberg viennent d'être saisis. On ajoute que le roi des chemins de fer allemand, ne jouissait pas d'une parfaite confiance, même à l'époque de sa plus grande splendeur, et que ses lettres de change n'étaient acceptées que difficilement et avec perte. On constate, en outre, que la faillite de M. Strousberg fera perdre plusieurs millions à la Société d'Escompte de Berlin, sans parler de toutes les petites fortunes qui seront endommagées par cette catastrophe.

Un affreux accident est arrivé, le 2 courant, à Angles, dit le *Courrier de la Vienne*.

Un enfant de douze ans, qui gardait des moutons dans un champ, ayant voulu, par manière d'amusement, faire de la gymnastique sur une branche d'arbre, sa cravate s'accrocha à la branche, et le pauvre petit berger se trouva étranglé avant d'avoir eu la force de se dégager.

Lorsqu'on arriva, tous les efforts faits pour le rappeler à la vie restèrent inutiles.

— L'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, des cris perçants mettaient en émoi les habitants de la rue de la Roquette, près de la place de la Mairie. C'était une sorte d'énergumène qui, aux prises avec deux gardiens de la paix, vociférait à leur encontre les propos les plus injurieux. Cet individu, âgé de dix-huit ans seulement, avait été rencontré dans la rue de Charonne ivre, hurlant comme un insensé de façon à troubler le repos public. Entraîné au poste sur son refus de faire silence, il put réussir à s'emparer de la main d'un des agents, et, avec la rage d'une véritable bête sauvage, dévora les chairs des doigts jusqu'aux os. Malgré cette mutilation et les atroces douleurs qu'il ressentait, le malheureux agent, laissant pendre sa main sanglante et inerte, trouva assez d'énergie pour prêter encore son aide à son camarade.

Sur la place de la Mairie, un fiacre passait au même moment: il s'arrêta, mais le cocher, loin de venir donner assistance aux gardiens de la paix, ne trouva rien de mieux que de les injurier:

— Tas de voleurs, d'assassins, leur criait-il, voulez-vous donc égorger ce pauvre garçon?

Celui des deux gardiens qui n'était pas blessé s'élança à la poursuite du cocher; mais celui-ci fouetta son cheval, qui partit ventre à terre.

Voyant l'impossibilité de rejoindre le fugitif, l'agent revint en toute hâte auprès de son collègue, qui ne pouvait déjà plus maintenir le prisonnier: la perte de son sang l'avait complètement épuisé.

Un instant plus tard, ils entraient au poste.

En arrivant, l'agent dont la main avait été en partie dévorée s'affaissa, et on dut le transporter à son domicile sur un brancard.

Le commissaire de police, le lendemain, après avoir été informé des faits, interpella celui des deux agents qui avait poursuivi la voiture et apprit de lui qu'elle portait le n° 275. Il décerna aussitôt un mandat d'amener et fit arrêter, au dépôt de la rue du Chemin-Vert, le cocher, au moment où il venait prendre sa voiture.

Les deux inculpés, l'anthropophage et le cocher, ont été mis à la disposition de la justice.

On craint qu'une amputation ne soit nécessaire pour sauver les jours du blessé. (*Evènement.*)

— On nous signale, dit le *Mont-Cenis*, un terrible exemple d'hydrophobie, qui a jeté la consternation parmi les habitants d'Aiguebelle. Une jeune fille de dix-sept ans, fille unique de Mme veuve Bérard, dont le mari a été notaire à Moutiers, avait été légèrement mordue, au mois de mars dernier, en jouant avec son petit chien. Elle est venue passer l'automne à la campagne avec sa mère.

On ne songeait plus à cet incident, vieux de six mois, et après lequel on avait pris toutes les précautions nécessaires. Et voilà qu'un soir la maladie se déclare avec des phénomènes tellement intenses que, moins de vingt-quatre heures après, la pauvre enfant expirait dans d'horribles souffrances. Qu'on juge de la douleur de la malheureuse mère !

Cette famille est proche parente de l'ancien député M. Bérard, avocat et membre du conseil général de la Savoie.

— UNE RENTRÉE DRAMATIQUE. — Nous lisons le *Journal du Cher* :

« L'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Bourges, a été marquée par un de ces douloureux événements qui déconcertent toutes les prévisions humaines.

» Au moment d'entrer en séance, M. Bourdaloue, un des plus jeunes conseillers, dont la santé paraissait parfaite, est tombé foudroyé. M. de Laugardière, qui était près de lui, appela du secours ; on envoya chercher plusieurs médecins, mais lorsqu'ils arrivèrent, ils ne purent que constater la mort de l'honorable magistrat.

» M. Bourdaloue a succombé à une attaque d'apoplexie. »

MORT D'UN VOYAGEUR FRANÇAIS. — On nous annonce la mort tragique d'un capitaine français du nom de Lorrain, qui, dans un double but commercial et scientifique, avait entrepris sur un bâtiment qu'il avait armé à ses frais, l'exploration d'une partie de la côte occidentale d'Afrique, au sud du cap Negro, désigné vaguement sous le nom de Cim bébasie. Cet officier s'était montré sévère sur la discipline à l'égard des matelots nègres qui composaient la majeure partie de son équipage. Une émeute terrible eut lieu à bord et le malheureux capitaine, devenu prisonnier des révoltés, fut cloué tout vif sur deux vergues et abandonné en mer, où des Anglais ont rencontré plus tard cette lugubre épave. Le nom de Lorrain est un nom de plus à inscrire au martyrologe africain, déjà si long.

— Dans l'incendie de l'arsenal de Rendsbourg, qu'une dépêche nous a annoncé 40.000 carabines Mauser ont été détruites.

— Hier, la cour d'assises de la Seine s'est installée dans l'ancien local qu'avait dévasté l'incendie allumé par la Commune.

La première affaire de cette session présentait cette singularité d'un accusé qui s'est dénoncé lui-même.

Voici la lettre qu'il adressait au juge d'instruction le 13 juillet de cette année; il s'agissait d'un vol commis à Paris au mois de novembre 1874, chez M. Grivolet et Mme Stendinger :

« M. le juge d'instruction,

» Je vous écris ces quelques mots pour vous dire que je viens d'apprendre par un de mes complices, qu'un individu venait d'être condamné à ma place à huit ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance dans l'affaire Lemarchand et Beaumont; c'est pourquoi je vous écris à cette seule fin que vous me mettiez devant mes complices et vous verrez que c'est moi qui ai commis le fait avec eux, car c'est malheureux qu'un individu soit condamné à huit ans de travaux innocemment.

» Je vous prie de vous occuper de mon affaire le plus tôt qu'il vous sera possible.

» Je suis, en attendant, votre très humble serviteur. MOREL. »

L'accusé Morel, qui comparaît ainsi devant le jury à la suite de l'instruction provoquée par lui, a dix-huit ans. Il a été condamné déjà trois fois.

A la suite de la confrontation avec ses complices, Morel a été condamné à sept ans de réclusion et dix ans de surveillance.

UNE BOULANGERIE MODÈLE. — ESCROQUERIE. — Sous de titre de « Boulangerie modèle, » le sieur Tesseire annonçait, il y a quelques semaines, qu'il allait créer une grande industrie, une sorte de boulangerie normale établie sur les bases d'une entreprise qui aurait admirablement réussi à Rennes sous la dénomination de « Manutention civile. » A la tête de cette administration nouvelle était le nommé Tesseire, négociant failli ; sa femme avait racheté toute une installation de boulangerie, four, machine à vapeur, matériel, chevaux, voiturer, etc., le tout d'une valeur de 40,000 fr. environ, et 2.500 fr. avaient été payés par elle sur le prix d'achat.

Tesseire s'adjoignit un nommé Boubal, qui prétend être un simple cocher, et surtout avec le concours des bureaux de placement, ils recrutèrent des employés auxquels ils demandaient des cautionnements. La réunion d'une meunerie à la boulangerie devaient produire une économie notable dans la fabrication du pain, et l'écoulement des produits devait avoir lieu par la création dans les divers quartiers de Paris, de dépôts succursales, et c'est aux futures gérants de ces dépôts que Tesseire et Boubal demandaient des cautionnements qui variaient de 1,000 à 2,000 fr,

Quand les postulants se présentaient, on faisait briller à leurs yeux l'avenir magnifique de l'affaire, on leur faisait voir l'établissement, les fours, la machine à vapeur, les chevaux, les voitures, et ils n'hésitaient plus à verser leur argent.

Les victimes des prévenus défilaient hier devant la 7e Chambre correctionnelle. C'est d'abord le caissier de l'entreprise, qui n'a jamais eu les clés de la caisse ni encaissé un centime.

Ce sont, ensuite cinq ou six autres qui ont déposé des titres de chemins de fer à titre de cautionnement.

Le tribunal a condamné Tesseire à un an de prison et 50 fr. d'amende, et Boubal à six mois de prison.

— Il a été beaucoup question, dans ces derniers temps, de la Nouvelle-Guinée et des tentatives d'exploration de cette grande île. D'après le *Globe*, le ministère des colonies, en Angleterre, songerait à envoyer une expédition scientifique pour explorer l'intérieur de cette terre à peu près inconnue.

— De Cosenza (Italie) on mande au *Popolo romano* que le savant astronome, le Père Secchi, arrive dans cette dernière ville pour y fonder un observatoire. Il a promis, en outre, de faire, pendant son séjour de plusieurs semaines en cette ville, des conférences sur des sujets astronomiques ayant un intérêt général.

— On lit dans le *Scientific American :*

La récolte des oranges en Californie pendant la dernière raison et centralisée à San Francisco, a été la plus considérable qu'on ait vue dans l'Etat; elle s'est élevée à 5,280,000 oranges, et dans ce total le comté de Los Angelos est entré pour la majeure partie.

La demande annuelle du marché de San Francisco s'élève à 10 millions de fruits dont la moitié est ordinairement fournie par Taïti et Mexico.

— On estime que, pendant les cinquante dernières années, 200.000 milles de voies ferrées ont été construits dans le monde entier. Ce chiffre se répartit ainsi: 16,500 milles environ pour le Royaume-Uni, 75,000 milles en Amérique, 10,000 en Russie, 13,000 en France, 10,000 en Autriche et 6,000 dans l'Inde.

— D'un rapport lu devant le récent congrès de la science sociale par M. Rokuro Hara, un jeune Japonais du corps consulaire, sur la civilisation de son pays, nous extrayons ce qui suit :

« Un des signes les plus importants et les plus encourageants des progrès faits par le Japon dans la voie de la civilisation, est l'ardeur avec laquelle ses habitants recherchent l'instruction pour leurs enfants. Pendant longtemps, les *daimios* ou nobles ont fait construire, à l'envi les uns des autres, des écoles dans lesquelles on enseignait la chimie et les autres sciences.

» Le gouvernement impérial vient de faire édifier un collége d'éducation secondaire pour les enfants des écoles primaires qui montrent le plus de dispositions; de même, un grand nombre d'établissements particuliers ont été ouverts. Dans les écoles préparatoires du gouvernement, on enseigne les langues, les éléments des sciences mécaniques, navales et militaires. Les élèves les plus instruits sont nommés, aux examens de mi-année, à des classes plus élevées ou au collége impérial.

» Le rapport du directeur des postes pour 1874 montre que, pendant l'année, près de 18 millions de lettres ont passé par les bureaux des postes, ainsi que 2,629,648 journaux et près de 3,400 livres et menus objets.

» Le nombre des lettres volées a été très-minime, eu égard à l'importance du service; elles ont d'ailleurs été presque toutes retrouvées et la plupart des coupables ont été découverts et punis.

» Le nombre des bureaux de poste est de 3,244, dont la moitié ont été ouverts pendant le cours de l'année dernière. Le nombre des boîtes à lettres, qui était de 165, a été porté à 476. »

VARIÉTÉS

VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS

PREMIÈRE PARTIE

L'ALLEMAGNE DU SUD ET L'ALLEMAGNE CENTRALE

(*Suite*). — *Voir le Journal de Roubaix du 31 Octobre.*

VII.

Une ville universitaire. — Les étudiants. — *Verein* et *Burschenschaft*. — Les *Commers*. — Les *Renards*. — Chants d'étudiants. — Le *Landesvater*. — Cavalcade des *Fuchs*. — La fin de l'orgie.

La physionomie de Heidelberg n'est pas la même le soir que pendant la journée. Lorsque je suis monté au château (il était quatre heures), je n'ai rencontré que des Anglais et des Américains se promenant d'un air désœuvré. Ces deux peuples ont une prédilection pour Heidelberg, qui s'est hâté de leur bâtir des villas au milieu de superbes ombrages, dans la partie la plus pittoresque de la vallée.

En rentrant, à la nuit tombante, je me crus dans une autre ville : la rue entière appartenait aux étudiants. Quelques-uns marchaient bras dessus, bras dessous, la tête coiffée de la petite casquette de couleur, la taille prise dans un justaucorps à brandebourgs, les jambes perdues dans de longues bottes à l'écuyère. D'autres stationnaient devant les étalages des libraires, passant en revue les livres nouvaux et les commentant d'après leur titre et leur couverture, comme on juge une femme d'après sa physionomie et sa tournure. En passant devant les cafés et les brasseries, j'entendis de grands bourdonnements auxquels se mêlaient des cliquetis de fourchettes et des chocs de verres.

La vie de l'étudiant allemand est ainsi réglée : la journée appartient à l'étude et la soirée au plaisir. Ce plaisir, on sait en quoi il consiste : à fumer, à boire, à chanter. Chaque étudiant fait partie d'une *Verein* (corps), ou d'une *Burschenschaft* (confédération).

Dans la *Verein*, le duel est obligatoire; dans la *Burschenschaft*, le duel n'est pas autorisé. La couleur de la casquette et du ruban porté en sautoir sur le gilet indique le corps ou la confédération à laquelle l'étudiant appartient. Deux ou trois de ces *Verein* sont fort riches, comme la *Teutonia*, par exemple, et possèdent pignons sur rue. Les « Teutons » donnent des fêtes, des bals, des soirées littéraires et dramatiques dans leur hôtel; ils viennent y prendre chaque jour leurs repas; quelques-uns y ont leur chambre. C'est une espèce de phalanstère dans le sens large et pratique du mot.

Les membres des *Verein* ou corps appartiennent en général à l'aristocratie; les princes, les comtes, les ducs, qui viennent se donner un vernis universitaire, en font partie. Les *Burschenschaft*, moins tapageuses, plus modestes, sont composées de fils de bourgeois, de professeurs, de marchands, etc. Elles louent à long terme une ou deux pièces dans une brasserie, et cette salle particulière, ornée des drapeaux de la société, des portraits de tous ses membres, s'appelle en allemand *le local*. C'est là que l'on conserve les archives de la *Burschenschaft* et qu'on se réunit chaque soir, — deux fois par semaine, réglementairement, — pour chanter le vieux refrain latin, en buvant de la bière et en culottant des pipes :

Gaudeamus igitur
Juvenes dum sumus;
Post exactam juventutem.
Post molestam senectutem,
Nos habebit humus.
Vivat academia,
Vivant professores !
Vivant omnes virgines
Faciles aggreas (1)

L'étudiant allemand a ses chants comme le soldat, le marin et l'ouvrier; et ses couplets, tristes ou joyeux, patriotiques ou légers, résument l'histoire entière de la vie universitaire. Il y a des chants pour toutes les circonstances : pour l'arrivée, pour le départ, pour le grand départ aussi.

Après l'enterrement d'un camarade, les membres de la société ou du corps auquel il appartenait rentrent dans le « local, » dont les drapeaux sont voilés, et, debout, ils psalmodient quelques paroles sur l'air du *Requiescat*, puis, exécutant avec leur verre un roulement funèbre sur la table, ils le vident d'un trait et le brisent, en signe de douleur. En allemand, cela s'appelle ein *Salamander reiben*.

C'est surtout dans les *Commers*, c'est-à-dire dans les fêtes solennelles de la *Verein* ou de la *Burschenschaft* que ces chants, dont la plupart ne sont pas imprimés et qui se transmettent de bouche en bouche, se révèlent dans leur bizarre originalité. J'ai pu en juger par moi-même. Grâce à une lettre dont j'étais porteur, j'ai été invité à un de ces *Commers*, qui se célébrait dans la soirée à la brasserie du *Cœur-Brûlant*.

Nous arrivâmes à huit heures. La salle était déjà pleine d'une épaisse fumée à travers laquelle on apercevait une cinquantaine d'étudiants barbus et chevelus, les uns étant une longue pipe, les autres mangeant du jambon avec une dévorante ardeur. Des guirlandes étaient suspendues aux parois, et les bustes de M. de Bismark et de l'empereur Guillaume, le premier couronné d'immortelles, le second de myosotis, souriaient débonnairement du haut de leur socle de plâtre. Nous étions à peine attablés que deux *fuschs* vinrent nous apporter de la bière et allumer nos cigares. Les *fuschs* (renards) sont des étudiants de première année, « *animalia nescientes vitam studiosorum,* » qui remplissent dans la corporation ou la confédération le rôle du mousse sur le navire. Ils doivent obéissance et respect aux anciens, aux « têtes moussues; » ils sont les domestiques et les esclaves. Ce sont eux qui remplissent les fonctions d'échansons, et c'est à leurs dépens que la réunion s'amuse. On leur pose des questions baroques, on leur donne des énigmes à deviner, on les oblige à faire des grimaces de pitre et à danser la danse des ours. Valets et paillasses !

Un grand diable à la chevelure blonde, portant une écharpe de soie comme un maire en fonctions, se leva tout à coup, et frappa sur la table avec une rapière : — *Silentium !* s'écria-t-il. Deux étudiants continuant de causer, le président frappa de nouveau sur la table, et les interpellant par leurs noms de *kneipe*, (1) il les condamna à vider leur chope d'un trait. Puis il déclara la séance ouverte et indiqua le chant n° 10 du *Commersbuch* (livre de commers). Tous entonnèrent en chœur :

« Sa ! sa ! sa ! frères allemands — Poussez un joyeux vivat — Chantez vos chansons les plus gaies — Que celui qui peut crier, crie ! — Ici, au milieu des brocs de bière — Se console et se guérit le cœur malade — Oh ! bonne bière — Délice de la vie. — Tu nous procures cent mille joies ! »

Le président reprit seul en élevant son verre avec un geste sacerdotal :

« A la santé des Rhénans, des Saxons, et des Brandebourgeois aussi. — Allons, douce et blonde liqueur — Coule, coule dans mon gosier. Viens, donne-moi des forces ! C'est ainsi que l'on doit boire ! — Allons, frères, chantez en chœur — Et que ceux qui peuvent crier, crient : — Juchhe, Burhe, — Juchhe, Burhe, — Sa, sa, sa, sa, sa, sa, sa.

La salle entière répéta cet étrange refrain en choquant les verres. Vacarme infernal.

— Avez-vous remarqué comme notre président boit bien ? me dit mon introducteur.

— Oui... Sa chope a des dimensions monumentales...

— Elle contient un litre. Notre président a fait dimanche dernier le pari qu'il viderait douze fois sa chope pendant que l'horloge sonnerait midi. Il a gagné; il avait fini le dernier bock au onzième coup.

Le président ordonna ensuite un chant de ronde. On commença à sa droite. Voici la première chanson qui fut chantée; elle est caractéristique, bien que peu propre :

« *Sic vivimus*, nous autres étudiants — nous vivons chaque jour gaiement — Nous pompons (*saufen*) *absque complimentem*, — jusqu'à faire (*schin*) dans nos bas et nos culottes. — *Sic vivimus* toi et moi — Et si quelqu'un y trouve à redire — Nous lui faisons (*sch-n*) contre la figure — en riant aux éclats.

« Chante, bois, prie et suis les chemins de Dieu ; — Espère en la bénédiction du ciel; — Espère en Dieu quand tu bois de la bière et embrasses les filles — Il ne t'abandonnera pas dans l'embarras (*in schwaltitatibus*, intraduisible). — *Sic vivimus*, etc.

« Papa doit envoyer de l'argent — à son fils qui étudie ; — Mais si papa oublie la traite — l'étudiant s'en va *ad patriam*. — Sa bourse est vide, mais pleine est sa tête. — *Sic vivimus*, etc.

(1) Amusons-nous pendant que nous sommes jeunes; après la jeunesse, la triste vieillesse, puis la mort. Vive l'académie, vivent les professeurs ! Vivent toutes les vierges à l'accès facile, et vivent les femmes qui ne résistent pas à l'agression !

(1) *Kneipe* veut dire brasserie, lieu où les étudiants se réunissent pour boire de la bière. Chaque étudiant reçoit le baptême du *fuchs* en entrant dans une société, et conserve le surnom qu'on lui donne à cette cérémonie, qui consiste à l'arroser de bière.